



HAL
open science

L'aménagement paysager et la réhabilitation de la Chartreuse de la Valsainte (Gruyère, Suisse)

Pascal Amphoux, Christoph Hüsler

► **To cite this version:**

Pascal Amphoux, Christoph Hüsler. L'aménagement paysager et la réhabilitation de la Chartreuse de la Valsainte (Gruyère, Suisse). *Monumental: revue scientifique et technique*, 2013, 1, pp.98-101. hal-00995555

HAL Id: hal-00995555

<https://hal.science/hal-00995555>

Submitted on 14 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La trace plus forte que la preuve Aménagement paysager et réhabilitation architecture de la Chartreuse de la Valsainte (Gruyère, Suisse)

Pascal Amphoux

SAUVER LA VALSAINTE DES RAISONS DE DÉCONSTRUIRE

La Chartreuse de la Valsainte, dont la fondation remonte au XIII^{ème}, a été presque intégralement reconstruite, par étapes successives et rapprochées entre 1860 et 1905, sur un terrain morainique peu stabilisé et sur des remblais. Cent ans plus tard, suite aux dégradations de plus en plus rapides subies par les bâtiments, les analyses techniques de l'équipe d'ingénieurs¹ montrent l'urgence d'entreprendre des travaux d'assainissement du sous-sol et l'intérêt, pour minimiser les coûts prohibitifs de tels travaux, de démolir la dernière ligne de cellules construites en hâte au début du XX^{ème} siècle (pour accueillir les Chartreux français chassés par la loi de 1905). Sans usage depuis les années 70, ces cellules étaient dans un état de dégradation tel que leur sauvetage (alors estimé à 60 millions de francs suisses) apparaissait économiquement déraisonnable et que leur déconstruction (encore devisée à 6 millions) devait s'imposer pour rendre possible le drainage des parties plus anciennes de cet ensemble prestigieux.

La Commission Fédérale des Monuments Historiques (CFMH) en prend acte dans son préavis du 30 novembre 2004, dans lequel elle estime, après de nombreuses hésitations, qu'« un démantèlement partiel, comme proposé par les Chartreux, [...] pourrait être envisageable à trois conditions : qu'un projet d'architecture et d'ingénierie de structure soit élaboré pour concevoir et réaliser cette déconstruction », qu'un « témoignage des bâtiments démolis soit conservé sur le terrain » et qu'« une documentation détaillée (plans et photographies) destinée aux archives cantonales soit établie avant la démolition des cellules concernées ». Telles sont les trois missions qui nous ont été confiées², et que nous avons interprétées en énonçant trois enjeux majeurs.

L'IMAGE, L'ESPRIT DU LIEU ET LE PAYSAGE PROBLÉMATIQUE ET ENJEUX

Comment justifier une telle destruction de la façade principale d'un « monument historique », bien connu en Gruyère et dans toute la Suisse ? Comment faire en sorte que ce nouvel état de la Chartreuse ne soit pas vécu comme un pis-aller, mais comme une véritable étape de renouvellement ? En d'autres termes, comment **proposer une image nouvelle**, quand bien même les travaux envisagés semblaient indiquer le retour vers une image ancienne (celle de la période 1884-1903) ? Tel fut le premier enjeu auquel notre étude paysagère et proposition d'aménagement allaient s'efforcer de répondre : marquer cette étape de déconstruction de la Valsainte de manière positive et discrètement contemporaine.

L'urgence des travaux, l'analyse technique des dégradations et les contraintes

budgetaires légitimaient certes la décision de porter atteinte à l'intégralité physique de la Chartreuse. Mais si la protection physique du bâtiment n'était plus possible dans son intégralité, comment penser du moins sa "protection" spirituelle ? Comment **s'assurer du respect et de la pérennité de l'esprit de ce lieu** de repli et de recueillement ? Comment valoriser l'adaptabilité du bâtiment aux mouvements de l'histoire, quel qu'en soit le destin passé et futur ? Tel fut le second enjeu, que le recours à une approche paysagère devait permettre de relever, dans la mesure où la notion même de paysage repose sur un double sens, matériel et immatériel à la fois.

Il fallait enfin s'interroger concrètement sur la manière de traiter les murs et les surfaces qui allaient être mis à jour par la démolition et sur l'intérêt de préserver des traces ou de recomposer certains vestiges qui n'entraveraient pas l'exécution des travaux d'assainissement – conformément aux objectifs fixés par la CFMH. Mais cette réflexion sur la préservation éventuelle de ruines devait être réintégrée dans une perspective plus large, qui ne traitait pas seulement le bâtiment comme un objet en soi, confiné à l'intérieur de sa propre enceinte, mais qui se préoccupait aussi : de ses abords immédiats (de l'image de proximité pour le promeneur qui accède à la Valsainte ou de la relation à établir entre les travaux de drainage et les plantations existantes ou nouvelles), de son territoire environnant (de sa structure paysagère) et du rapport aux montagnes qui en constituent le cadre et le substrat (de leur présence et absence simultanées, de leur visibilité et invisibilité à la fois). L'approche paysagère devait en troisième lieu permettre d'**articuler ces différentes échelles** et de refonder de la sorte le parti pris architectural ou le choix des matériaux.

En résumé, pour fonder la légitimité du dossier de mise à l'enquête publique de la demande de permis de démolir, l'approche paysagère que nous avons privilégiée proposait d'élargir le débat autour de trois enjeux principaux :

- promouvoir une image nouvelle – et non seulement un retour à l'image de 1884) ;
- perpétuer l'esprit du lieu – faute de préserver sa matérialité ;
- prendre en compte le rapport entre différentes échelles – et ne pas se limiter à l'intérieur de l'enceinte.

L'HISTOIRE, L'ECONOMIE ET LE SILENCE PRINCIPES DE PROJET

L'étude préliminaire³ a alors permis de dégager trois principes, qui fondent le projet d'aménagement :

- **un principe de continuité historique** : la déconstruction est conçue comme le prolongement naturel des phases d'extension et de destruction qui caractérisent l'histoire de la Chartreuse – celle-ci n'a cessé d'être construite, déconstruite et reconstruite en fonction des besoins de chaque époque ; et le projet amène en outre à retrouver l'échelle et la configuration de ses bâtiments avant 1903 (cf. *4 étapes de développement + schéma Murs*) ;
- **un principe d'économie** : les aménagements proposés se caractérisent par leur simplicité : en simplifiant l'exécution des travaux d'assainissement, ils permettent de minimiser l'entretien et les frais de maintenance pour la vie de la Communauté ; l'ensemble des matériaux de déconstruction est recyclé sur place, concassé ou réutilisé, soit pour les drainages, soit pour les remblais des parties remodelées (cf. *Schémas Végétation et Accessibilité*), soit encore pour la réalisation du nouveau mur d'enceinte (cf. *Image*) ;
- **un principe de rayonnement** : le parti pris consiste à pérenniser et, littéralement, à faire rayonner l'esprit de ce lieu de repli, de silence et de

recueillement, au-delà de sa propre enceinte ; trois sous-espaces font pour cela l'objet d'aménagements distincts : "la terrasse", à l'intérieur ; "la route", à l'extérieur ; et "le talweg", entre deux (cf. *Plan-masse*).

LA TERRASSE, LA ROUTE ET LE TALWEG DESCRIPTION DES AMENAGEMENTS

"La Terrasse" est un espace longitudinal qui est planté d'une simple ligne d'arbres fruitiers, calée au nord et au sud par deux murs palissés. C'est la trace majeure de la présence des cellules disparues : le mur sud est celui, intégralement conservé, de leurs jardins réunis ; le mur nord devient celui, désormais mis à jour, des jardins du rang de cellules à sauver en amont ; il est soutenu par la création d'un chemin en remblai d'environ un mètre de hauteur qui, après avoir rendu possible leur assainissement en servant de piste de chantier (cf. *Schéma Principes de déconstruction*), est l'occasion de révéler la partie inférieure du mur sud du couloir de distribution des cellules détruites (cf. *Coupes transversales*). Une prairie facile à faucher laisse transparaître, par différence d'hygrométrie et de qualité du sol, la trace de leurs fondations enfouies mais conservées (les murs sont arasés à une dizaine de centimètres sous la surface du sol). Chaque fruitier enfin est planté au centre des jardins anciens, laissant ainsi un signe de vie et de croissance au cœur de chacun des mondes cellulaires disparus (cf. *Plan-masse*).

"La Route", à l'extérieur, retrouve et amplifie sa voûte végétale d'origine (cf. *Coupe longitudinale*) : l'allée d'érables est complétée, reconstituée et prolongée vers l'aval en deçà du dernier virage d'où l'on découvre le monastère. Cette allée est destinée à qualifier le temps d'arrivée à La Valsainte, en induisant le ralentissement de l'automobiliste (effet de rétrécissement), en accueillant le promeneur (effet de corridor) et en offrant sur le couvent des vues accentuées et cadrées par le fût des arbres successifs (effet de cloître). Outre le fait que cette allée a existé à des périodes antérieures, cette plantation majeure se réfère à d'innombrables situations semblables d'accès à des lieux de quiétude (cf. *la Grande Chartreuse*). Elle est en outre le signe premier d'une politique, possible, de requalification du paysage visuel et sonore de toute la vallée.

"Le Talweg", enfin, joue un rôle de filtre entre la route et le couvent. Le mur d'enceinte existant construit lors de l'extension du XXème siècle est prêt à s'effondrer et doit être démoli. Sa reconstruction sur le tracé du XIXème permet d'un côté, de ramener les vides laissés par la démolition des deux dernières cellules à une plus juste proportion, de l'autre, de libérer un espace intermédiaire de qualité entre le mur et la route (cf. *Plan-masse*) : passants et véhicules à moteur sont mis à distance de la Communauté ; un écoulement naturel des eaux pluviales est reconstitué en dehors de l'enceinte ; et la plantation espacée d'arbres de haute tige permet, en élargissant en quelque sorte l'allée d'érables dans la séquence finale de l'approche du couvent, de créer une ambiance sereine et une lumière filtrante aux abords immédiats de la Chartreuse (cf. *Coupe longitudinale*).

LA TRACE PLUS FORTE QUE LA PREUVE PROVERBE PATRIMONIAL

Le cas de la Valsainte est peut-être une occasion unique de montrer que le patrimoine ne se situe pas tant dans les vieilles pierres ou un périmètre de vision que dans l'esprit des lieux qui s'en dégage. On connaît assez les phénomènes de muséification qui menacent toutes sortes d'opérations de protection (on a protégé les pierres mais on a tué l'ambiance), il y a un véritable enjeu pour le XXIème siècle à inventer des procédures qui permettent de faire l'inverse – de préserver l'ambiance mais de laisser les pierres évoluer.

Non plus faire la preuve que la structure physique a été telle ou telle, mais laisser les traces de ce qui a été faire signe à l'usage de demain. Littéralement le faire *exister*. Discrètement, c'est-à-dire aussi distinctement.

La trace n'est pas une obsession ou une mesure de conservation. Si elle est inutile ou si elle coûte elle disparaît. Mais si elle ne dérange pas, on la conserve

¹ Bernard Müller, Christophe Tornare, CSDIngénieurs, Bulle (Suisse)

² Equipe de conception. Pascal Amphoux, architecte (Contrepoint, Lausanne) et Christoph Hüsler, arch-paysagiste (Hüsler&associés, Lausanne) avec la collaboration de trois spécialistes Klaus Holzhausen, arch.-paysagiste pour les jardins historiques, Sylvia Krenz, arch. pour les détails architecturaux et Roger Simond pour les matériaux et crépis.

La réalisation a obtenu le *Lapin d'or 2008*, prix de la meilleure réalisation suisse de l'année en architecture du paysage

³ P. Amphoux, K. Holzhausen, Ch. Hüsler, Etude d'aménagement paysager et de gestion du territoire de la Chartreuse de la Valsainte, Lausanne, sept. 2005